

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT QUATRE
 Le 26 octobre 2024 Le 4 novembre 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire.

Date d'affichage :
 Le 8 novembre 2024

Etaient présents :

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, HOCHET,
 LEFEVRE, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT,
 LEBOURGEOIS, LE MASSON, LESUEUR, MORTREUX,
 SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 20

Votants : 27

Absents :

Madame	DORÉ	(excusée pouvoir à J.M LESUEUR)
Madame	FERY	(excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Madame	MAJDOUBI	(excusée pouvoir à J.LEBOURGEOIS)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Monsieur	MORAND	(excusé pouvoir à L.COLLET)
Monsieur	RICHET	(excusé pouvoir à P.MORTREUX)

Maud VIDEAU est désignée secrétaire de séance

OBJET : FINANCES – EFFACEMENT DES RÉSEAUX SDEC : RUES DU BUISSON, DE LA COLLINE ET DES BLONDS EPIS.

Olivier SAINT-MARTIN, Maire Adjoint chargé des travaux, voirie et bâtiments présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (*SDEC ENERGIE*) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

La partie éclairage public sera financée par la Commune de Bretteville sur Odon et les parties électricité et télécommunication par la Communauté Urbaine Caen la mer.

Le coût global de cette opération, sur les bases de cette étude définitive, est de **267 467.47 € TTC.**

La partie éclairage public s'élève à **37 853 € TTC** et les parties électricité et télécommunication à **226 614.47 € TTC.**

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20241104-20240602-DE Date de télétransmission : 12/11/2024 Date de réception préfecture : 12/11/2024

.../...

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 20 % et 60% pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 20 % (*avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie*) et 20 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc **25 235.34 €** selon la fiche financière jointe (*déduite faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE*).

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal,

- ✚ **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande.
- ✚ **PREND ACTE** que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier.
- ✚ **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi.
- ✚ **DÉCIDE** d'inscrire le paiement de sa participation répartie en investissement pour **6 611.69 €**.

- ✚ **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune.
- ✚ **PREND NOTE** que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- ✚ **S'ENGAGE** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de **6 611.69 €**.
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

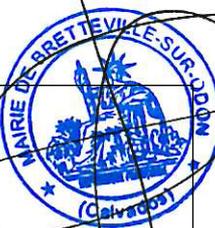
Adopté à l'unanimité

Date de publication : le **8 novembre 2024**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **8 novembre 2024**

Le Maire :

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20241104-20240602-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024



Patrick LECAPLAIN